



Québec, 31 octobre 2011

Monsieur Régis Labeaume  
Président du comité exécutif  
2, rue des Jardins  
C. P. 700, succ. Haute-Ville  
Québec (Québec) G1R 4S9

**Objet : Projet de modification des limites de territoire des conseils de quartier et de révision des mécanismes de participation citoyenne de la Ville de Québec**

Monsieur Labeaume,

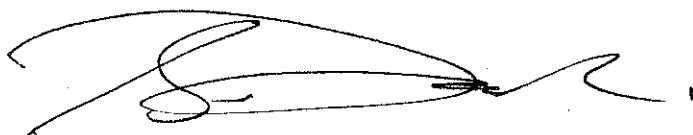
Les administrateurs et les administratrices du conseil de quartier du Vieux-Limoilou désirent d'abord vous remercier d'avoir retiré le projet de modifications des limites de territoire des conseils de quartier et de révision des mécanismes de participation citoyenne de la Ville de Québec. Dans un souci de transparence et de respect envers les citoyens résidents du quartier du Vieux-Limoilou, nous tenons toutefois à vous faire part de leur opposition au projet de réforme des conseils de quartier proposé par la Ville de Québec. Nous sommes conscients que les conseils de quartiers sont des institutions enviées et enviées de plusieurs villes québécoises, canadiennes ainsi que d'autres villes dans le monde. Il faut donc les préserver et les protéger tout en les améliorant. À ce sujet, nous sommes d'avis que ce mécanisme de consultation publique doit évoluer avec le temps et les pratiques. Ce que nous sommes prêts à revoir avec l'administration municipale. Mais pas à n'importe quel prix !

Et c'est là que le projet-proposé reçoit notre plus grande objection. Le comité exécutif de la Ville désire modifier les délimitations des conseils de quartier pour les faire correspondre aux districts électoraux. Les raisons sous-jacentes à cette modification nous semblent obscures, peu crédibles et peu documentées quant à leurs effets positifs sur le développement socioéconomique, culturel et identitaire des quartiers. L'avis de notre conseil d'administration est unanime à cet égard : les résidents de notre quartier ne veulent pas laisser pour contre leur histoire, leur identité et leur sentiment d'appartenance, qui s'est forgé depuis plus d'un siècle. Car c'est bel et bien cela que notre Ville comptait réaliser en proposant de faire correspondre notre quartier aux limites des districts électoraux !

Nous vous saurions gré de bien vouloir prendre connaissance des commentaires qui sont dans le document ci-joint. Nous sommes persuadés que vous comprendrez l'importance pour notre quartier de conserver ses limites territoriales actuelles afin de maintenir sa vitalité et sa spécificité, qui en font d'ailleurs un territoire très attractif pour les jeunes professionnels et les jeunes familles dans l'arrondissement Cité-Limoilou. À cet égard, nous croyons qu'un geste significatif et porteur d'avenir que la Ville pourrait poser afin d'atteindre les buts qu'elle vise en matière de participation citoyenne serait de permettre au Vieux-Limoilou de remettre à jour son plan directeur de quartier. En nous offrant la possibilité de revoir et d'actualiser cet instrument fondamental à l'aménagement cohérent de son territoire, nous sommes d'avis que la Ville enverrait un message fort et valorisant aux citoyens résidents du quartier du Vieux-Limoilou.

En vous remerciant de l'attention particulière que vous porterez à notre avis, veuillez agréer, Monsieur Labeaume, nos salutations les plus distinguées.

Sophie Duchaine, présidente  
Conseil de quartier du Vieux-Limoilou



c. c. :

M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;  
Mme Agnès Maltais, députée de Taschereau;  
M. Djamil Moussaoui, directeur, Arrondissement La Cité-Limoilou;  
Mme Suzanne Verreault, présidente de l'Arrondissement La Cité-Limoilou, conseillère du District électoral Sylvain-Lelièvre  
Mme Geneviève Hamelin, conseillère du District électoral de Saint-Sauveur  
Mme Anne Guérette, conseillère du District électoral du Vieux-Québec-Montcalm  
M. Yvon Bussièrès, conseiller du District électoral de Saint-Sacrement-Belvédère  
Mme Chantal Gilbert, conseillère du District électoral des Faubourgs  
Mme Ginette Picard-Lavoie, conseillère du District électoral de Maizerets-Lairet  
Mme Marie Lagier, conseillère en consultations publiques au service des communications

**ADOPTÉE LE 26 octobre 2011.**

**RÉSOLUTION 11-CA-30**

Concernant la tenue d'une consultation publique sur le projet de modification des limites de territoire des conseils de quartier et de révision des mécanismes de participation citoyenne

- ATTENDU QUE la Ville de Québec a adopté en 1996 sa première politique de consultation publique qui créait, entre autres, les conseils de quartier comme outil de consultation et de représentation des citoyens auprès des instances de la Ville de Québec;
- ATTENDU QUE la Ville de Québec a de nouveau confirmé l'existence des conseils de quartier en 2003 lors de la révision et de l'harmonisation de sa politique de consultation publique, harmonisation rendue nécessaire après les fusions municipales;
- ATTENDU QUE la Ville de Québec mène actuellement une consultation publique afin de modifier à nouveau sa politique de consultation publique sous prétexte de faciliter et augmenter la participation des citoyens aux conseils de quartier;
- ATTENDU QUE les administrateurs du conseil de quartier du Vieux-Limoilou ont été invités, plutôt que dûment convoqués, aux dites séances de « consultation publique » menées dans l'arrondissement La Cité-Limoilou par le conseiller municipal pour le district de Val-Bélair et membre du comité exécutif, M. Sylvain Légaré, alors qu'un mandat de consultation publique donné par le comité exécutif à un conseiller municipal ne peut l'être que « *sur une question affectant une partie de son district électoral* » au sens de l'article 3.2 du *Règlement sur la politique de consultation publique* et que celui-ci, agissant en dehors de son district électoral, n'avait pas le pouvoir nécessaire et suffisant pour agir;
- ATTENDU QUE le conseil d'administration « peut, de sa propre initiative transmettre au conseil de ville ou au conseil d'arrondissement son avis sur toute matière concernant le quartier » au sens du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 36.1 de la *Charte de la ville de Québec* et de l'article 5.1.4 du *Règlement sur la politique de consultation publique* et qu'il souhaite formuler par écrit des réflexions, observations, et recommandations sur cette matière concernant le quartier;
- ATTENDU QUE le conseil de quartier du Vieux-Limoilou se sent préoccupé par les propositions de modification, d'autant plus que ces dernières pourraient avoir des impacts majeurs sur la capacité des résidents du Vieux-Limoilou de se représenter efficacement auprès des instances décisionnelles de la Ville de Québec, notamment, par la fusion du conseil de quartier du Vieux-Limoilou avec celui de Lairet par le changement de leur limites territoriales, et ce, sans que la Ville tienne compte des divergences importantes quant à la réalité historique, socioéconomique et géographique de ces deux quartiers de Limoilou;

SUR PROPOSITION DE Anne Loiselle DUMENT APPUYÉ PAR Jean-François Darche, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou d'adopter le document intitulé *Le quartier du Vieux-Limoilou et son conseil : pour le maintien de notre intégrité territoriale et le respect de notre identité* en guise de réponse aux propositions de la Ville de Québec et autorise sa présidente à déposer<sup>1</sup> ce document auprès des instances ci-dessous mentionnées afin que tous les acteurs intéressés par la démarche de la Ville puissent avoir accès aux commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou :

- M. Laurent Lessard. Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire;
- Mme Agnès Maltais, députée de la circonscription de Taschereau;
- Membres du conseil d'Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- Président du comité exécutif de la Ville de Québec

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

---

<sup>1</sup> Ce dépôt doit être considéré comme ayant été fait en marge et en dehors du cadre des séances dites de « consultation publique » menée par le conseiller municipal, M. Sylvain Légaré, du 21 septembre au 16 octobre 2011, en raison de l'irrégularité de l'avis de convocation signifié aux conseils de quartier dans ce cadre.



Le quartier du Vieux-Limoilou et son  
conseil : pour le maintien de notre  
intégrité territoriale et le respect de  
notre identité.

---

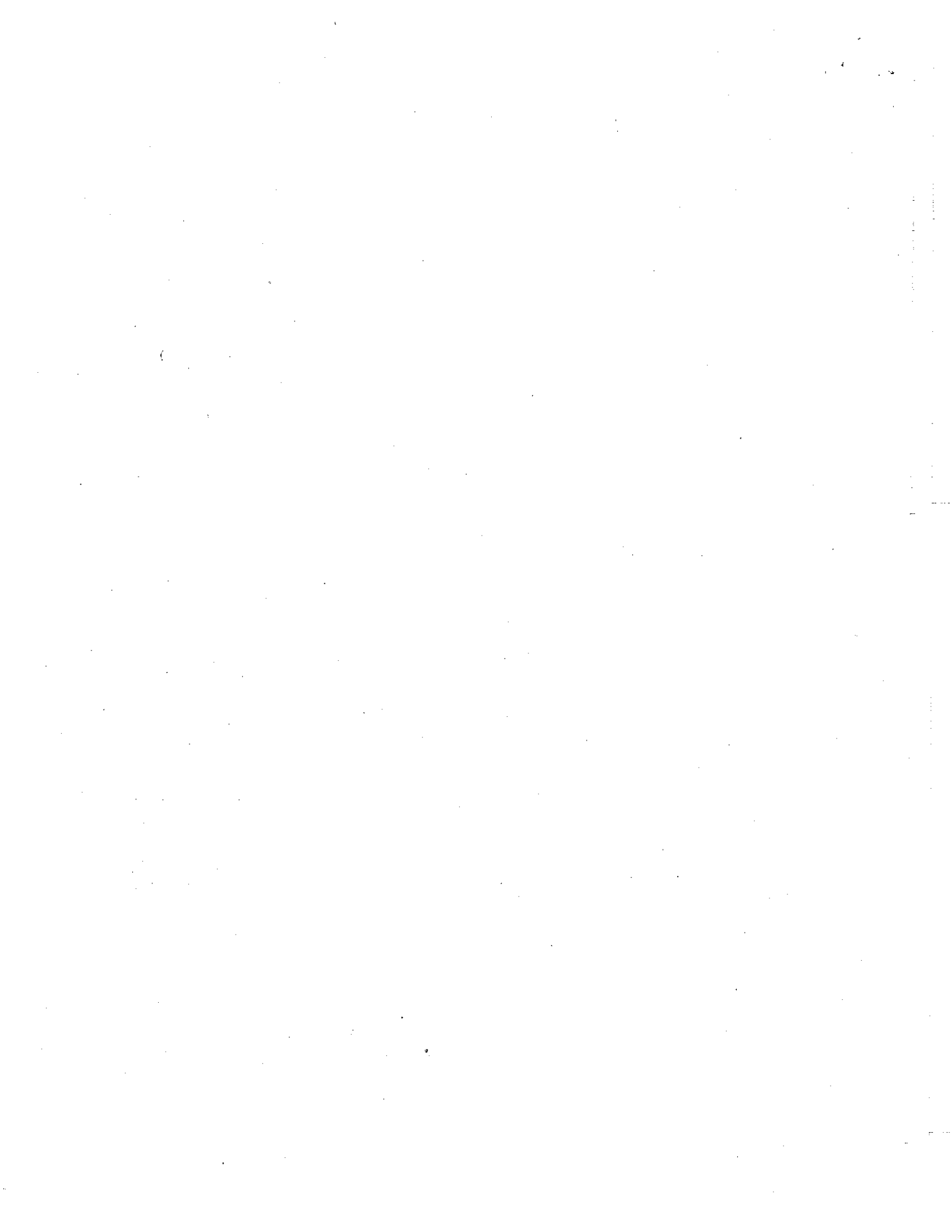
*Réflexions et propositions déposées dans le cadre du **Projet de modification des limites de territoire des conseils de quartier et de révision des mécanismes de participation citoyenne par la Ville de Québec***

26 octobre 2011



## Table des matières

INTRODUCTION .....	5
CONSIDÉRATIONS, COMMENTAIRES SUR LES PROPOSITIONS DE MODIFICATION ET RECOMMANDATIONS .....	7
Simplifier le fonctionnement des conseils de quartier .....	7
Recommandation n° 1 .....	8
Recommandation n° 2 .....	9
Recommandation n° 3 .....	10
Modifier le territoire des conseils de quartier .....	10
Recommandation n° 4 .....	13
Améliorer la politique de consultation publique.....	15
Recommandation n° 5 .....	16
Recommandation n° 6 .....	17
CONCLUSION .....	19
ANNEXE.....	21



## INTRODUCTION

Ce document a été rédigé en réaction à l'invitation transmise par M. Sylvain Légaré le 7 septembre dernier aux membres du conseil de quartier du Vieux-Limoilou ayant pour objet une consultation publique sur le *Projet de modification des limites de territoire des conseils de quartier et de révision des mécanismes de participation citoyenne*.

Les membres du conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou (CQVL) se sentent particulièrement interpellés par ce projet de modification. En effet, ils anticipent des impacts importants sur le quartier, notamment à l'égard de ses frontières historiques, de sa fusion potentielle avec un autre quartier considérablement distinct, ainsi que sur le risque d'une telle entreprise pour le maintien de l'identité et du sentiment d'appartenance au quartier pour les générations futures.

Il est louable que la Ville de Québec consulte la population pour connaître son opinion sur les modifications qui touchent la participation citoyenne. Cependant, compte tenu des volontés exprimées de faciliter cette participation, il est dommage de constater que la documentation, pour la présente consultation, fournit très peu d'information quant aux analyses préalables qui soutiennent les modifications proposées et les impacts possibles de ces dernières. Nous considérons qu'il y a peu d'analyses et d'informations qui permettront d'éclairer efficacement les citoyens afin de leur procurer les bons outils pour peser les avantages et les inconvénients des changements à venir.

C'est dans ce cadre que le présent document fait état des réflexions CQVL. Il a été rédigé entre le 28 septembre et le 26 octobre 2011, notamment en préparation à la séance de consultation publique du 13 octobre au Centre communautaire Jean-Guy Drolet et dans le but de faire valoir l'opinion du CQVL par le biais du dépôt d'un avis écrit avant le 31 octobre 2011.



## CONSIDÉRATIONS, COMMENTAIRES SUR LES PROPOSITIONS DE MODIFICATION ET RECOMMANDATIONS

### Simplifier le fonctionnement des conseils de quartier

#### PROPOSITION # 1 DE LA VILLE DE QUÉBEC

Modifier la composition des conseils d'administration de la façon suivante :

- quatre hommes élus;
- quatre femmes élus;
- possibilité de nommer jusqu'à trois autres personnes au conseil d'administration.

Le CQVL trouve la proposition peu détaillée et a de la difficulté à produire un avis éclairé sur cette dernière. Rapidement, si la Ville nous fournissait les réponses aux questions suivantes, cela nous permettrait de juger de l'applicabilité de la proposition :

- Qui nommera les trois personnes supplémentaires qui siègeront au conseil d'administration ?
- Auront-elles un droit de vote ?
- Seront-elles incluses dans le quorum ?
- Est-ce que la parité sera respectée lors de ces nominations afin que le nombre total de membres du conseil d'administration demeure près de 50 % de femmes et 50 % d'hommes ?
- Quelle sera la durée du mandat de ces personnes nommées ?
- Les trois postes à pourvoir par nomination doivent-ils représenter obligatoirement un établissement commercial, industriel ou institutionnel ?

Il est difficile de juger de l'effet positif qu'aura la modification proposée sur le fonctionnement du conseil de quartier ainsi que sur la participation citoyenne. Car, la modernisation de la politique de consultation publique repose bien sur cette volonté exprimée par la Ville de « [...] faciliter et augmenter la participation des citoyens aux conseils de quartier<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Ville de Québec, document de consultation *Projet de modification des limites de territoire des conseils de quartier et de révision des mécanismes de participation citoyenne*, 2011, p. 2

---

### Recommandation n° 1

Le CQVL recommande à la Ville de Québec de BONIFIER SA PROPOSITION en considérant que :

- les trois personnes supplémentaires soient nommées au 2/3 des votes des membres votants du CA des conseils de quartier à la suite d'une rencontre de présentation devant eux ou le candidat sera appelé à faire valoir son intérêt à participer aux travaux du CA
  - les trois personnes ne soient pas comptées dans le quorum afin de faciliter la tenue des séances du CA
  - les trois personnes n'aient pas de droit de vote au CA
  - la parité soit respectée dans le nombre total de membres du conseil de quartier (11 membres selon la proposition de modification, dont 8 élus et 3 nommés)
  - les CA gardent le privilège de coopter, entre les élections, de nouveaux membres ayant un droit de vote pour remplacer un membre sortant et élu lors d'une assemblée générale
  - les trois personnes nommées ne servent qu'à :
    - combler un manque de représentativité du quartier au sein du conseil d'administration ou
    - combler la représentation d'établissements commerciaux, industriels, institutionnels ou des organismes communautaires ou
    - apporter une expertise spéciale ou ponctuelle sur un sujet important ou récurrent au sein du CA
  - Que la nomination puisse être accompagnée d'une période de temps fixe et, qu'au besoin, ce mandat soit reconduit de la même façon dont il a été octroyé, c'est-à-dire au 2/3 des membres votants.
- 

<b>PROPOSITION # 2 DE LA VILLE DE QUÉBEC</b>
--

<b>Simplifier la procédure d'élection des membres du conseil d'administration :</b>
---

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• les candidatures seraient proposées séance tenante lors de l'assemblée générale annuelle ou de l'assemblée spéciale d'élection;</li><li>• l'élection du conseil d'administration se ferait par vote secret durant la même assemblée.</li></ul> |
|--|

Après réflexion et discussion au sein de notre conseil d'administration, nous considérons que l'obligation actuelle de récolter dix signatures de résidents du quartier pour être officiellement candidat lors de l'assemblée générale est nécessaire. En effet, nous croyons que l'obligation du futur candidat de récolter les signatures démontre le sérieux de sa démarche, démontre qu'il connaît son quartier, démontre aussi qu'il est prêt à investir son temps et son énergie pour agir dans son milieu. Les heures en bénévolat investies par les membres des conseils d'administration des conseils de quartier sont considérables et le citoyen qui désire s'impliquer doit avoir un minimum d'intérêt et de disponibilité. Avoir réalisé la démarche pour récolter les dix signatures nous semble

indiquer que le futur candidat est prêt à investir le temps nécessaire et qu'il est conscient des responsabilités qu'il aura à assumer s'il devient membre du conseil d'administration. Les conseils de quartier doivent leur bon fonctionnement à des citoyens élus qui désirent s'impliquer **pleinement** dans la vie de leur quartier, la démarche de signature préalable est un gage de ce désir d'implication.

D'autre part, contrairement à ce qui est proposé par l'administration municipale, nous considérons que l'actuelle démarche préalable à l'élection des membres du conseil d'administration permet de donner des informations au sujet des candidatures avec les avis de convocations aux assemblées générales des conseils de quartier. De cette manière, tous les résidents concernés par l'assemblée peuvent prendre connaissance des candidatures avant le scrutin. Nous croyons que cette procédure favorise la démocratie et interpelle davantage la participation citoyenne que la proposition faite par la Ville. Selon nous, la publication des candidatures favorise la prise de conscience du déroulement d'une élection et mobilise les groupes d'intérêts du quartier, ce qui nous semble sain. La simplification de la procédure d'élection des membres des conseils d'administration telle que proposée pourrait déstabiliser les conseils de quartier par une certaine inquiétude quant au sérieux des candidats dans leur démarche personnelle. Ce qui serait contraire à la volonté exprimée par la Ville dans ses objectifs qui la poussent à moderniser sa politique de consultation publique.

---

### **Recommandation n° 2**

Le CQVL recommande à la Ville de Québec de ne pas simplifier la procédure d'élection des membres des conseils d'administration et de maintenir l'obligation de récolter dix signatures pour pouvoir être candidat à l'élection au conseil d'administration du conseil de quartier. Quant au vote lors de l'élection à l'assemblée générale, le CQVL recommande qu'il demeure secret, comme c'est le cas actuellement.

---

<b>PROPOSITION # 3 DE LA VILLE DE QUÉBEC</b>
<b>S'assurer d'une stabilité et d'une mémoire administrative de l'organisme :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Alternance dans l'échéance des mandats des membres du conseil d'administration</li></ul>




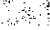





Nous sommes d'avis que cette proposition est favorable au bon déroulement des travaux et qu'elle permettra un suivi adéquat entre les élections des nouveaux membres. Par le fait même, cette proposition a le potentiel de favoriser la participation citoyenne aux conseils de quartier.

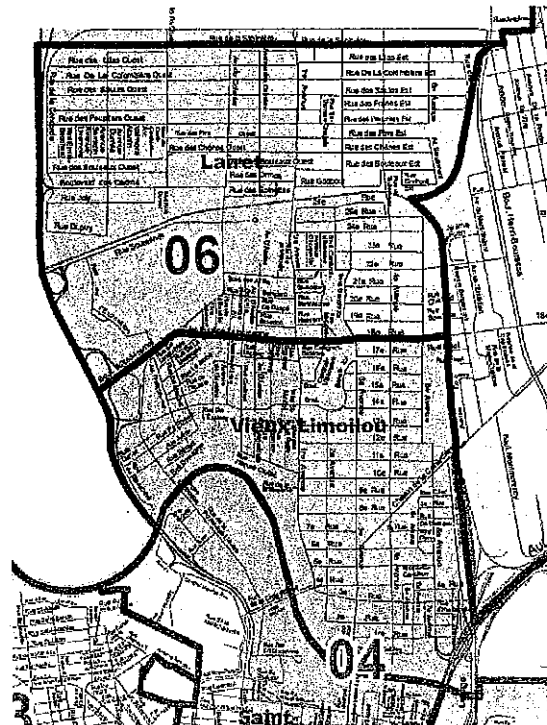
### Recommandation n° 3

Le CQVL recommande à la Ville de Québec d'appliquer la proposition d'alternance des mandats des membres du conseil d'administration. De plus, le CQVL recommande à la Ville de vérifier dans quelle mesure cette alternance pourrait être mise en vigueur dès l'adoption de la révision de la politique de consultation publique en cours afin que les bénéfices d'une telle proposition soient appliqués rapidement.

## Modifier le territoire des conseils de quartier

### PROPOSITION DE REDÉCOUPAGE DU QUARTIER DU VIEUX-LIMOILOU EN DEUX CONSEILS DE QUARTIER : CELUI DES FAUBOURGS ET CELUI DE SYLVAIN-LELIÈVRE

Territoires de conseil de quartier actuels	
	Nom actuel
Territoires de conseil de quartier proposés	
	1 - Vieux-Québec-Montcalm
	2 - Saint-Sacrement-Belvédère
	3 - Saint-Sauveur
	4 - Faubourgs
	5 - Maizerets-Lairet
	6 - Sylvain-Lelièvre



Extrait du document de consultation publique, 2011, p.3

### Le choix du découpage

La proposition présentée vise à fusionner les limites des quartiers aux limites des districts électoraux. Depuis l'adoption des recommandations du rapport Mercure en 2008, les districts électoraux ont pris des formes inusitées qui ne correspondent pas à des logiques identitaires, mais uniquement à des calculs mathématiques du nombre de

votants par districts. Les élus de l'administration peuvent justifier les mesures actuelles en argumentant que certains élus doivent dorénavant assister à plusieurs séances de conseils de quartier en raison de la dernière refonte des districts qui visait à réduire le nombre d'élus (le rapport Mercure). À l'époque, le conseil de quartier du Vieux-Limoilou avait vivement critiqué ce découpage, mais avait obtenu l'assurance que les limites des quartiers seraient toujours en place, démontrant la compréhension de l'administration municipale à l'égard du sentiment d'appartenance des résidents des quartiers et d'une volonté de garder la permanence identitaire en place :

«

D'ailleurs, le Comité considère que les conseils de quartier constituent des alliés privilégiés dans le fonctionnement de la vie démocratique. Fait à remarquer, comme la situation existe déjà, il n'est pas nécessaire qu'il y ait adéquation entre le nombre de conseils de quartier et le nombre de conseillers. Les délimitations de ceux-ci peuvent donc répondre à des impératifs socioculturels, économiques et historiques différents de ceux des districts électoraux.

»

Rapport du comité sur la gouvernance de la Ville de Québec, 2008, p.10

Le CQVL se questionne sérieusement sur la pertinence, voire même la validité, des bases de références utilisées pour proposer les nouvelles délimitations qui sont en réalité celles des districts électoraux. Les limites des districts électoraux sont définies par le Directeur général des élections du Québec en fonction d'une logique mathématique et démographique, qui peut certes être valable dans le cadre des fonctions qu'il occupe, mais qui est, en tout point, impertinente dans le cadre d'une réflexion sur la délimitation des quartiers d'une ville. Cette impertinence est, de façon resplendissante, représentée par le redécoupage proposé pour le quartier du Vieux-Limoilou : les nouvelles limites suggérées ne respectent à aucun égard les délimitations naturelles du quartier (géomorphologiques, historiques, socioéconomiques, etc.), mais proposent une vue mathématique, froide et vide de sens pour tous ses résidents et ses résidentes. Vous n'avez qu'à consulter les documents *Diagnostic collectifs de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans l'Arrondissement Limoilou* produit par l'ATI Limoilou et *L'Arrondissement de Limoilou, portrait de quartiers*, réalisé par la Corporation de développement économique et communautaire de Québec en 2003 pour prendre pleinement connaissance des distinctions fondamentales entre les quartiers du Vieux-Limoilou et de Lairet, de leurs délimitations naturelle, historique et socioéconomique.

Nous sommes d'avis que les quartiers sont d'abord des entités qui évoluent en fonction de réalités historiques, culturelles, sociales, économiques et géographiques distinctes des autres quartiers environnants. Cette réalité riche et distincte d'un quartier est également façonnée par le dynamisme des résidents et résidentes qui l'habitent. Considérant cela, le CQVL rejette la pertinence du projet de modification des limites de son quartier de même que la validité de la démarche entreprise et, par conséquent, il

refuse en tout point les délimitations proposées. Le CQVL propose à la Ville de plutôt concentrer ses ressources et ses énergies dans la valorisation et le soutien de la diversité des quartiers. Celle-ci devrait faire l'objet d'une grande fierté municipale, car c'est d'abord à travers le dynamisme des quartiers et la qualité de vie qui s'y trouve qu'on développe de manière durable une ville et encore plus particulièrement une ville en pleine croissance économique et démographique comme Québec.

Finalement, nous recommandons à la Ville d'être prudente dans les démarches qu'elle entreprend et qui peuvent avoir un impact sur la vitalité de ses quartiers, car elle touche en même temps à un élément déterminant de sa croissance actuelle. Pour prendre le Vieux-Limoilou en exemple, si le quartier est actuellement en pleine revitalisation et qu'il attire un si grand nombre de jeunes familles, de commerçants et d'investisseurs immobiliers, c'est en grande partie dû à la composition même du quartier qui, pour sa part, provient de cette réalité distincte que nous présentons dans ce texte.

Dans un souci de développement durable et dans un souci d'accroître la fierté identitaire des citoyens de la ville de Québec, le CQVL demande à la Ville d'accroître les initiatives de soutien au développement des quartiers, notamment, pour le cas du Vieux-Limoilou, **par le renouvellement de son plan directeur de quartier**, arrivé à échéance depuis un certain temps. Un tel geste ferait, selon nous, la démonstration que la ville de Québec veut réellement accroître la participation de ses citoyens, et ce, en respectant la richesse des quartiers d'où ils viennent et où ils souhaitent voir grandir leurs enfants.

### **Une rupture avec le passé du Vieux-Limoilou**

Comme la pierre angulaire du développement durable est basée sur l'idée d'un lien fort entre les générations présentes et futures, le patrimoine historique constitue, au même titre que d'autres éléments, une richesse qui doit être léguée d'une génération à l'autre afin que tous puissent en profiter. Le patrimoine du quartier, dont son nom et ses limites sont porteurs, doit être vu comme une richesse et une composante pour mieux comprendre le passé qu'on lègue aux générations futures du Vieux-Limoilou. Dans ce sens, les limites du quartier du Vieux-Limoilou ne peuvent être basées sur cette idée d'un district électoral, car elles sont déjà définies dans l'imaginaire collectif de ses résidents depuis plusieurs générations.

Dans cet ordre d'idée, nous croyons qu'avec ce projet de modification, la Ville exercera une rupture importante avec le passé des conseils de quartier. En effet, les quartiers vivront une dilution de leurs enjeux locaux par l'agrandissement de leur territoire. Il est important de se rappeler que la finalité première des conseils de quartier est la discussion d'enjeux de proximité dont les résidents du Vieux-Limoilou se sont habitués depuis 1996. Avec ce projet de modification, la Ville est en train de rayer la raison d'être première des entités des conseils de quartier et de leur enlever leur pouvoir de représentativité locale. À ce sujet, une chercheuse de l'INRS, Laurence Bherer, qui étudie la place des conseils de quartier dans la vie démocratique municipale, s'avance sur le fait que les conseils de quartier « cherchent avant tout à améliorer la qualité de vie en intervenant non pas sur des enjeux globaux de justice et d'équité, mais bien en

valorisant les questions de proximité. »<sup>2</sup>. Les conseils de quartier doivent ainsi se définir par une stabilité territoriale et représentative.

L'agrandissement du territoire du Vieux-Limoilou n'aura pour effet que de morceler les enjeux d'un territoire, d'un quartier, entre plusieurs conseils de quartier. De plus, avec l'agrandissement des territoires des conseils de quartier et la scission des limites naturelles des conseils de quartier, la Ville pourrait faire face à un dédoublement d'un même enjeu sur plusieurs conseils de quartier, ce qui entraînerait des délais additionnels pour l'adoption de certains règlements. Rappelons qu'une des prérogatives des conseils de quartier est de mettre en place des Plans directeurs de quartier permettant de fixer à long terme les objectifs pour le développement et l'aménagement des quartiers. Or, comment cet exercice sera-t-il possible alors que les entités historiques seront scindées et que, par exemple, dans le Vieux-Limoilou, la 1<sup>re</sup> avenue se retrouvera partagée entre deux quartiers ? Il est primordial d'assurer une cohérence dans l'aménagement du territoire d'une ville. Les conseils de quartier ont d'ailleurs été créés en partie pour assurer cette cohérence dans les modifications d'aménagement à l'intérieur même des quartiers. La Ville se doit donc de respecter les limites territoriales naturelles, historiques et socioéconomiques des quartiers et ainsi respecter la création initiale des conseils de quartier.

---

#### **Recommandation n° 4**

Le CQVL recommande à la Ville de Québec de ne pas modifier les limites territoriales actuelles du conseil de quartier du Vieux-Limoilou en considération de l'argumentaire précédemment invoqué dans ce document et en considération de l'opposition unanime des citoyens présents lors de la consultation publique du 13 octobre dernier au Centre communautaire Jean-Guy Drolet et recommande de créer un comité de travail, incluant au minimum un représentant de chaque conseil de quartier, qui aura pour but de documenter et réfléchir sur les conseils de quartier et de proposer d'éventuelles bonifications à leur apporter afin qu'ils puissent convenablement accomplir les tâches qui leur sont confiées par le règlement relatif à la politique de consultation publique.

---

---

<sup>2</sup> BHERER, Laurence (2006). « Le cheminement du projet de conseils de quartier à Québec (1965-2006) : un outil pour contrer l'apolitisme municipal ? » *Politique et Sociétés*, vol. 25, no1, p. 31-56

## Effets négatifs de la proposition de modification des limites territoriales du

- Fusion entre le conseil de quartier de Lairet et celui du Vieux-Limoilou, donc neuf bénévoles de moins pour réfléchir à leur quartier et leur milieu de vie;
- Territoire historique et actuel du Vieux-Limoilou (représentant le Limoilou historique, fusionné à la Ville de Québec en 1909) scindé en deux pour être représenté par le futur conseil de quartier des Faubourgs et le conseil de quartier Sylvain-Lelièvre;
- Deux types d'aménagement de territoire envisagés pour le Vieux-Limoilou du fait qu'il est représenté par deux conseils de quartiers;
- Perte des acteurs institutionnels, de loisirs, économiques ainsi que des territoires importants pour le quartier historique du Vieux-Limoilou :
  - hôpital Saint-François D'Assise
  - parc Cartier-Brébeuf (lieu historique national du Canada Cartier-Brébeuf, Parcs Canada)
  - parc de l'Anse-à-Cartier
  - parc d'Iberville
  - parc du Vieux-Passage
  - Parc Lairet
  - Les ponts d'entrée au quartier
  - lien physique avec la rivière Saint-Charles
  - deux zones industrielles (celle près de l'autoroute 73 et celle au sud de la 4<sup>e</sup> rue)
  - Papiers White Birch
  - le Centre communautaire Jean-Guy Drolet
  - la Villa Ringfield
  - plusieurs autres organismes communautaires
- Démobilisation des résidents du quartier par les changements récurrents des limites de leur quartier compte tenu des modifications apportées aux districts électoraux par le Directeur général des élections du Québec;
- Délaissement de certains enjeux limitrophes dû au redécoupage incongru du quartier;
- Baisse à long terme du sentiment d'appartenance à l'appellation « Vieux-Limoilou »;
- Incohérence dans les futurs plans directeurs de quartier qui seront modulables (à la fois dans l'espace physique et dans le temps) en fonction des redécoupages;
- Incohérence pour la planification des fêtes de quartier qui prennent des assises profondes dans les limites actuelles des quartiers.

\* « **Vieux-Limoilou** – L'Arrondissement Limoilou a procédé à l'inauguration officielle du parc du Vieux-Passage, legs de la Ville de Québec dans le cadre de son 400<sup>e</sup> anniversaire, en rendant hommage au Bois, une famille pionnière de Limoilou. Le président de l'arrondissement, **ALAIN LOUBIER**, a rappelé que la famille Bois a marqué de façon significative l'histoire de Limoilou. **ÉTIENNE BOIS** a été maire de Limoilou de 1903 à 1905 alors qu'**EDMONT S. BOIS** a pris la relève de 1905 à 1908. Il a également été échevin après la fusion de Limoilou avec Québec. Pour souligner la contribution de cette famille, M. Loubier a planté un orme sur le site en compagnie de **PAUL BOIS**, un des descendants ». Carrefour de Québec, en ligne, <http://www.carrefourdequebec.com/nouvelle.php?idNouvelles=1687>, consulté le 3 octobre 2011

## Améliorer la politique de consultation publique

### PROPOSITION # 4 DE LA VILLE DE QUÉBEC

**Remplacer les commissions consultatives permanentes par des commissions ponctuelles dont les membres seraient nommés par le comité exécutif et qui auraient pour rôle d'éclairer le conseil municipal sur un sujet précis et limité dans le temps**

Le CQVL n'est pas favorable à la proposition de remplacer les commissions consultatives permanentes par des commissions ponctuelles dont les membres sont nommés par le comité exécutif.

Tout d'abord, ces commissions consultatives, par leur caractère permanent, ont l'avantage de documenter de façon adéquate des problématiques ou des enjeux auxquels la Ville doit faire face de façon récurrente ou ponctuelle (par exemple, la participation des jeunes aux institutions, comment faciliter la participation des femmes dans la vie démocratique, la place de l'environnement dans les politiques et décisions du conseil municipal, etc.). Le caractère permanent des commissions consultatives est donc primordial afin de constituer des bases de données crédibles et importantes pour leurs travaux. Ce sont ces bases de données et cette mémoire administrative accumulée au fil des années qui permettent aux membres des commissions d'avoir un regard éclairé sur les questions qui leur sont soumises par la Ville, entre autres. Dans le cas où elles ne seraient que ponctuelles, nous croyons que l'absence de ce corpus constitué au fil des années ne permettra pas aux commissions de bonifier le débat démocratique.

D'autre part, nous sommes d'avis que le fait que ce soit le comité exécutif, au lieu du conseil municipal, qui puisse constituer de façon ponctuelle les commissions ainsi que de procéder à la nomination des membres de ces dernières présente le risque d'ouvrir la porte à la partisanerie. Un tel risque peut influencer le résultat des réflexions et des travaux d'une commission afin qu'ils soient favorables aux intérêts du comité exécutif. Nous croyons que cette façon de faire peut produire certaines apparences de conflits d'intérêts puisqu'elle accroît le pouvoir du comité exécutif dans l'orientation des conclusions et des recommandations qu'une commission pourrait proposer sur un sujet donné. Ceci viendrait donc contredire la démarche actuelle de la Ville dans sa volonté d'améliorer la politique de consultation publique existante. Nous sommes d'avis que la proposition faisant l'objet des consultations actuelles pourra provoquer l'effet contraire à celui voulu et pourrait alimenter le cynisme des citoyens face aux commissions et ainsi discréditer leurs travaux et, conséquemment, les décisions des instances municipales (conseil municipal, conseils d'arrondissement, etc.).

Enfin, en éliminant les commissions consultatives permanentes prévues dans sa charte, l'administration municipale élimine, par le fait même, le pouvoir d'initiative qui est actuellement octroyé à ces commissions. Ce qui est, selon le CQVL, une entrave importante à la démocratie ainsi qu'au débat nécessaire dans une ville dynamique comme la nôtre. Bien que le comité exécutif veuille clairement diriger les divers débats

politiques sur la scène municipale, la possibilité qu'ont les commissions permanentes de transmettre au conseil municipal ou aux conseils d'arrondissement des recommandations de leur propre chef vient renforcer, selon nous, la pertinence de toute décision prise par des autorités municipales. Dans ce cas, l'abolition de la permanence des commissions consultatives n'est pas souhaitée, ni souhaitable selon le CQVL, étant donné que cela éliminera leur pouvoir d'initiative.

---

#### **Recommandation n° 5**

À la lumière des arguments précédemment exposés, le CQVL recommande à la Ville de Québec de ne pas remplacer les commissions consultatives permanentes par des commissions ponctuelles dont les membres seraient nommés par le comité exécutif.

---

## PROPOSITION # 5 DE LA VILLE DE QUÉBEC

### Ajouter le Conseil municipal des enfants à titre de mécanisme de participation

Bien que cette proposition soit difficile à comprendre dans la présente démarche de révision des mécanismes de participation citoyenne compte tenu du fait que la Ville est prête à abolir les commissions consultatives permanentes, dont la commission consultative « Jeunes et Ville », le CQVL ne peut être contre le fait d'inclure les enfants dans le processus de participation citoyenne. D'autant plus qu'il est d'avis qu'il est important d'initier les jeunes à la participation démocratique et à l'apprentissage de ses rouages. Dans cette perspective, le CQVL souhaite élargir ce mécanisme de participation dans les établissements secondaires et d'enseignement supérieur, dans le but d'intéresser les jeunes aux affaires municipales.

But actuel du conseil municipal des enfants :

« La Ville souhaite familiariser les jeunes avec le fonctionnement de la municipalité et les sensibiliser à l'importance d'y participer comme citoyen.

Le conseil municipal des enfants permet aux écoliers de se rencontrer, de discuter de préoccupations communes et de réaliser des projets qui sont à la fois stimulants et bénéfiques à leur quartier et à leur ville. Il voit également à sensibiliser les membres du conseil municipal aux préoccupations des jeunes.

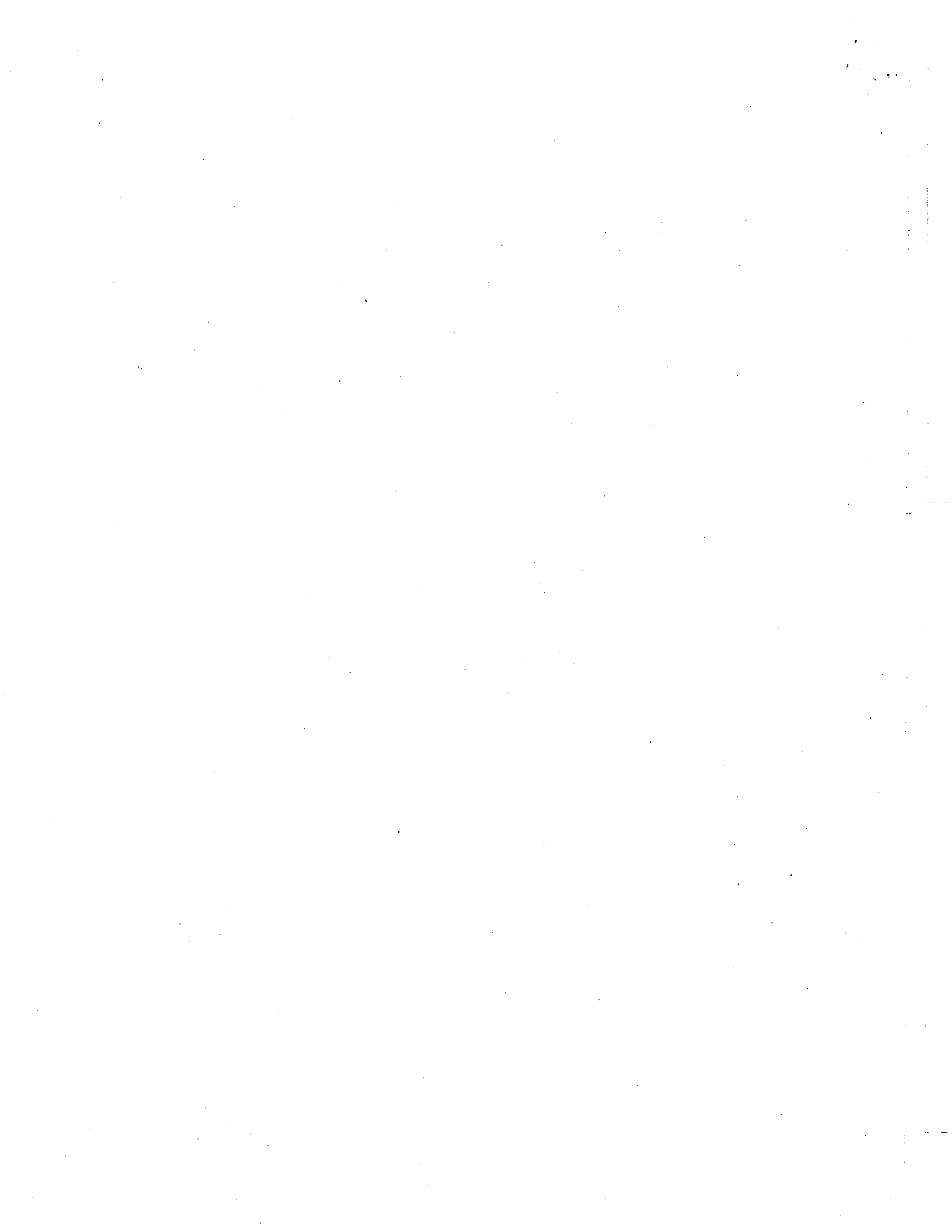
Cette tribune démocratique est composée d'élèves de 5e et de 6e année fréquentant une école primaire de Québec<sup>3</sup>. »

### Recommandation n° 6

Le CQVL recommande à la Ville de Québec d'inclure le conseil municipal des enfants à la politique de consultation publique afin de familiariser les jeunes avec le fonctionnement de la municipalité et de les sensibiliser à l'importance d'y participer en tant que citoyen et d'élargir l'exercice aux étudiants du secondaire et des établissements d'enseignement supérieur. En plus, le CQVL encourage fortement la Ville à mettre en place différentes activités permettant aux membres du conseil municipal des enfants de connaître le rôle des conseils de quartier et de participer aux activités et séances de leurs quartiers.

<sup>3</sup> Ville de Québec,

[http://ville.quebec.qc.ca/apropos/vie\\_democratique/participation\\_citoyenne/conseil\\_municipal\\_enfants/index.aspx](http://ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/conseil_municipal_enfants/index.aspx), consultée le 24 octobre 2011



## CONCLUSION

Le 2 février 2011, le conseil de quartier du Vieux-Limoilou, alors très intéressé par l'idée de renouvellement du fonctionnement des conseils de quartier, a déposé une résolution (RÉSOLUTION 11-CA-06) demandant formellement à l'administration municipale de participer au comité de révision de la politique de consultation publique de la Ville de Québec. Il était tout à fait étrange qu'un tel comité de réflexion fasse place aux élus et aux fonctionnaires de plusieurs départements sans toutefois intégrer les citoyens bénévoles qui, par leur travail acharné, permettent la mise en place des conseils de quartier. En effet, les membres des conseils de quartier, vivant au quotidien les réalités de cette institution, sont grandement informés des approches qui pourraient favoriser **une meilleure participation citoyenne**. CAR ILS PARTAGENT CETTE PRÉOCCUPATION AVEC LA VILLE !

Ainsi, nous n'avons trouvé aucune réponse à cette principale préoccupation dans le présent projet de modifications des limites des territoires des conseils de quartier et de révision des mécanismes de participation citoyenne par la ville de Québec. Au contraire, certaines propositions, comme le redécoupage des limites, atteignent l'objectif inverse, soit celui de la démobilisation des citoyens. Nous lançons de nouveau l'appel pour une inclusion des élus des conseils de quartier aux travaux de tout comité de réflexion sur la bonification des conseils de quartier. Nous sommes convaincus que nous pouvons apporter des idées novatrices qui permettront d'atteindre le but commun, celui de l'utilisation maximale des conseils de quartier.

Devant la modification des limites proposées, les citoyens du quartier du Vieux-Limoilou ont tenu à manifester leur opposition par la signature d'une pétition qui compte à ce jour 677 signatures. Cette pétition est déposée en annexe de ce mémoire. À partir de maintenant, l'administration municipale ne peut faire fi d'une telle détermination des résidents et des résidentes du quartier du Vieux-Limoilou de conserver leurs délimitations territoriales actuelles et leur conseil de quartier.

«

De façon particulière, ce qui ressort le plus, c'est la capacité des acteurs du milieu à identifier les problèmes, à proposer des solutions et, surtout, la volonté affirmée de prendre en main le développement de Limoilou. Force est de constater, plus particulièrement dans le quartier Vieux-Limoilou, un sentiment d'appartenance très fort au quartier, un tissu social important renforcé par le nombre et la qualité des ressources communautaires, une offre de services de proximité intègre santé, des idées de projets, bref, des ingrédients essentiels à une revitalisation.

»

Corporation de développement économique et communautaire de Québec  
*L'Arrondissement de Limoilou, portrait de quartiers, 2003 p. 51*



Le quartier du Vieux-Limoilou et son conseil :  
pour le maintien de notre intégrité territoriale et le respect de notre identité.

## ANNEXE

Pétition des résidents et des résidentes du Vieux-Limoilou